

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU LUALABA



Cabinet du Gouverneur

**Discours de Son Excellence Monsieur le Gouverneur
de Province à l'Assemblée Provinciale du Lualaba à
l'occasion de la présentation des Projets d'Edits
rectificatif du Budget 2020 et Exercice 2021**

Kolwezi, Décembre 2020

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés;**

Ma présence devant vous, **Représentants légitimes de notre peuple** est fondée sur une double exigence découlant premièrement des **us et coutumes parlementaires qui exigent que, chaque année, le Gouvernement provincial présente un budget rectificatif** dans l'éventualité d'une évolution significative des paramètres ayant servi à l'élaboration du Budget initial au cours de cette même année sur laquelle porte l'exécution dudit budget initial, et deuxièmement, **l'obligation faite pour le Gouvernement provincial de décliner chaque année, la politique de ses moyens devant l'organe délibérant.**

C'est dans ce cadre que nous fondant sur les articles 132 et 140 de la Loi des Finances Publiques n° 11/011 du 13 juillet 2011, que le Budget rectificatif de la Province du Lualaba pour l'exercice 2020 et celui 2021 s'invitent ce jour dans cet hémicycle de **la Maison du Peuple**, en attendant votre prochain déménagement dans vos propres installations.

Qu'il me soit permis avant toute chose, de rendre mes hommages les plus déférents à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi Tshilombo, pour la confiance qu'il ne cesse de réitérer dans nos institutions Provinciales en sa qualité de garant de la nation ainsi que pour ses efforts inlassables dans le maintien de la paix, sans laquelle cette démarche n'aurait pu être réalisée.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés;**

Il sied de souligner que les projets de Budget rectificatif de la Province ainsi que celui de l'exercice 2021 dont j'ai le privilège de vous présenter l'économie ce jour, sont élaborés dans un contexte politique et socio-économique exceptionnel, caractérisé par :

- *La survenance et la persistance de la pandémie de la Covid-19 ayant induit des effets sur la vie économique et sociale et qui a ainsi*

nécessité l'élaboration en Mai 2020, du Plan Provincial d'Urgence et sa mise en œuvre ;

- *Le report de plusieurs projets prévus au budget 2020 sur l'exercice budgétaire 2021, lesquels projets doivent être mis en cohérence avec le Plan Quinquennal de Développement de la Province du Lualaba (PQDP) 2019-2023 et le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) pour la période allant de 2021 à 2023 ;*
- *L'impératif de consolider la bonne gouvernance économique, financière, budgétaire et sociale d'une part, et de renforcer les investissements dans les différents secteurs clés ainsi que de promouvoir les investissements orientés vers les secteurs vitaux pour une production diversifiée, tout en priorisant la construction et la réhabilitation des infrastructures de base, l'agriculture et le développement rural, le tourisme, la santé, l'éducation et la création des opportunités d'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la promotion de petites et moyennes entreprises, de l'artisanat minier et de l'entrepreneuriat des jeunes, d'autre part;*
- *Le lancement des activités des nouvelles unités productives dans le secteur minier ;*
- *Le faible taux de la rétrocession faite par le Gouvernement Central ;*
- *La résurgence de l'insécurité dans quelques entités de la Province ;*
- *La hausse des prix des biens de première nécessité et la dépréciation du Franc congolais par rapport aux devises étrangères ;*
- *Les consultations initiées récemment par le Président de la République en vue de réaliser l'Union Sacrée de la Nation et ainsi susciter un nouvel élan d'espérance au sein de nos communautés, avec effet, pensons – nous de consolider la nation et d'asseoir la paix.*
- *Les modifications substantielles connues sur les éléments du cadrage macroéconomique ;*
- *Les changements d'ordre structurel connus dans la Province avec le réaménagement de certains portefeuilles ;*
- *La nécessité de la poursuite de l'adaptation de son développement au programme du Gouvernement de la République qui s'articule autour de quinze (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, à*

savoir : (i) politique, défense et sécurité, (ii) économie et finances, (iii) reconstruction, (iv) social et culturel ;

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés ;**

Le projet du budget rectificatif 2020 que je soumetts à votre appréciation, est arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à **324.098.586.359,60 FC** (Francs congolais trois cent vingt-quatre milliards quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante-neuf, soixante centimes).

Ce projet de budget est constitué **des recettes internes et celles externes** chiffrées à **320.079.730.230,73 FC** (Francs congolais trois cent vingt milliards soixante-dix-neuf millions sept cent trente mille deux cent trente, soixante-treize centimes) et **4.018.856.128,87-FC** (Francs congolais quatre milliards dix-huit millions huit cent cinquante-six mille cent vingt-huit, quatre-vingt-sept centimes) respectivement.

Le projet de budget rectificatif a connu une baisse de l'ordre de **67,69%**, comparativement au budget initial qui était de **1.003.153.909.683,00 FC** (Francs congolais mille trois milliards cent cinquante-trois millions neuf cent neuf mille six cent quatre-vingt-trois).

Le projet du budget 2021 quant à lui, est arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à **1.264.301.779.148,46-FC** (Francs congolais mille deux cent soixante-quatre milliards trois cent et un millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit, quarante-six centimes).

Ce budget est constitué des recettes internes chiffrées à **635.832.530.826,93-FC** (Francs congolais six cent trente-cinq milliards huit cent-trente-deux millions cinq cent trente mille huit cent vingt-six, quatre-vingt-treize centimes) et des recettes externes qui sont de **628.469.248.321,53-FC** (Francs congolais six cent vingt-huit milliards quatre cent soixante-neuf millions deux cent quarante-huit mille trois cent vingt et un, cinquante-trois centimes).

Les recettes internes sont réparties comme suit :

- La quotité de 40% (quarante pour cent) des recettes à caractère national à recevoir du Gouvernement central évaluée à **108.481.515.299,00 FC** (Francs congolais cent huit milliards quatre cent quatre-vingt - un millions cinq cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) ;
- La quotité de 10 % (dix pour cent) des recettes à caractère national allouées à la province à titre de fonds de péréquation d'une valeur de **8.912.905.887,00-FC** (Francs congolais huit milliards neuf cent douze millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-sept) ;
- Les recettes d'intérêt commun estimées à **245.824.751.056,54-FC** (Francs congolais deux cent quarante-cinq milliards huit cent vingt-quatre millions sept cent cinquante et un mille cinquante-six, cinquante-quatre centimes) ;
- Les recettes spécifiques de la Province chiffrées quant à elles, à **198.841.220.671,74-FC** (Francs congolais cent quatre-vingt-dix-huit milliards huit cent quarante et un millions deux cent vingt mille six cent soixante-onze, soixante-quatorze centimes) ;
- Les recettes exceptionnelles évaluées à **73.772.137.912,65-FC** (Francs congolais soixante-treize milliards sept cent soixante-douze millions cent trente-sept mille neuf cent-douze, soixante-cinq centimes)

Les dépenses sont arrêtées à **1.264.301.779.148,46-FC** (Francs congolais mille deux cent soixante-quatre milliards trois cent et un millions sept cent soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit, quarante-six centimes). Elles sont constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissements, et leur répartition se présente de la manière que voici :

Les dépenses courantes, de l'ordre de **401.218.686.436,23-FC** (Francs congolais quatre cent et un milliards deux cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente-six, vingt-trois centimes) et qui sont réparties de la manière suivante :

- La dette publique en capital chiffrée à **43.114.126.129,21-FC** (Francs congolais quarante-trois milliards cent quatorze millions cent vingt-six mille cent vingt-neuf, vingt et un centimes) ;
- Les frais financiers d'un montant de **943.380.000,00-FC** (Francs congolais neuf cent quarante-trois millions trois cent quatre-vingts mille) ;

- Les dépenses du personnel évaluées à **54.305.150.121,46-FC** (Francs congolais cinquante-quatre milliards trois cent cinq millions cent cinquante mille cent vingt et un, quarante-six centimes) ;
- Les biens et matériels chiffrés à **28.735.308.311,76-FC** (Francs congolais vingt-huit milliards sept cent trente-cinq millions trois cent huit mille trois cent onze, soixante-seize centimes) ;
- Les dépenses de prestations arrêtées à **43.095.112.387,79-FC** (Francs congolais quarante-trois milliards quatre-vingt-quinze millions cent douze mille trois cent quatre-vingt-sept, soixante-dix-neuf centimes) ;
- Les transferts et interventions de la Province estimés à **231.025.609.486,01-FC** (Francs congolais deux cent trente et un milliards vingt-cinq millions six cent neuf mille quatre cent quatre-vingt-six, un centime).

Les Dépenses d'investissements, arrêtées à un montant de **863.083.092.712,24-FC** (Francs congolais huit cent soixante-trois milliards quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent-douze, vingt-quatre centimes) et ventilées comme suit :

- Les dépenses d'équipements estimées à **34.903.546.842,69-FC** (Francs congolais trente-quatre milliards neuf cent trois millions cinq cent quarante-six mille huit cent quarante-deux, soixante-neuf centimes) ;
- Les dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices, acquisition immobilière, de l'ordre de **828.179.545.869,55-FC** (Francs congolais huit cent vingt-huit milliards cent soixante-dix-neuf millions cinq cent quarante-cinq mille huit cent soixante-neuf, cinquante-cinq centimes).

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés ;**

S'agissant de l'analyse de grandes masses du budget général 2021, celle-ci révèle au niveau des recettes courantes un montant de **562.060.392.914,28-FC** (Francs congolais cinq cent soixante-deux milliards soixante millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quatorze, vingt-huit centimes), constituées des recettes à caractère

provincial de l'ordre de **444.665.971.728,28-FC** (Francs congolais quatre cent quarante-quatre milliards six cent soixante-cinq millions neuf cent soixante et onze mille sept cent vingt-huit, vingt-huit centimes), celles prévues à titre de rétrocession du Gouvernement central à la hauteur de **108.481.515.299,00 FC** (Francs congolais cent huit milliards quatre cent quatre-vingt - un millions cinq cent quinze mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf) et celles caractère national allouées à la province à titre de fonds de péréquation d'un import de **8.912.905.887,00-FC** (Francs congolais huit milliards neuf cent douze millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-sept).

Il en résulte que le rapport entre les recettes provinciales et les recettes de la rétrocession (pour les deux rubriques de la rétrocession réunies) est respectivement de **79,11%** et **20,89%**.

Quant aux dépenses, celles-ci sont réparties entre les dépenses courantes pour un montant de **401.218.686.436,23-FC** (Francs congolais quatre cent et un milliards deux cent dix-huit millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente-six, vingt-trois centimes) et les dépenses d'investissements pour un volume de **863.083.092.712,24-FC** (Francs congolais huit cent soixante-trois milliards quatre-vingt-trois millions quatre-vingt-douze mille sept cent-douze, vingt-quatre centimes). Elles représentent respectivement **31,73%** et **68,27%**.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés ;**

En ce qui concerne les perspectives pour l'exercice 2021 qui fait l'objet de cette séance, votre Gouvernement Provincial entend poursuivre les actions amorcées depuis son avènement, celles non encore achevées, celles reportées suite aux contraintes nous imposées par la pandémie de la Covid-19 et en initier d'autres, conformément à la politique de ses moyens.

A cet effet, sa politique sera axée essentiellement sur les domaines ci-après tels que repris dans les volumes III/VI, IV/VI, V/VI, et VI/VI de notre projet de budget :

1. La Bonne Gouvernance en insistant sur la culture de la redevabilité et la capacitation des acteurs des différents services publics à tous les niveaux de la province. Il sera aussi question de poursuivre la mise en œuvre du processus de la décentralisation, de renforcer et redynamiser la planification provinciale, de renforcer la gouvernance judiciaire et améliorer le climat des affaires. Un accent sera également mis sur la redynamisation de la chaîne de la Dépense et de la Recette par l'informatisation de celles-ci, des marchés publics par l'opérationnalisation dans la province de la cellule de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, du contrôle budgétaire, etc...

2. Le Secteur Productif par la diversification de l'économie provinciale.

Dans le domaine de la Production, l'accent sera mis entre autres sur la poursuite du soutien aux activités agropastorales dans la Province en s'appuyant sur les opportunités qu'offre l'exploitation minière ;

Votre Gouvernement entend relancer les actions annihilées en 2020 par le fléau de la Covid-19 et relatives à l'appui à l'implantation dans les 5 territoires de la province, des parcs à bois pour les boutures de manioc à diffuser aux ménages agricoles ;

Dans le même ordre d'idées, Il sera également question de :

- *Concrétiser la Création de 5 Brigades agricoles à raison d'une brigade par territoire pour assurer la sécurité alimentaire dans la Province et faire de celle-ci l'un des greniers du pays et pourquoi pas de la région.*
- *Poursuivre l'appui aux entreprises privées (Sagricim, Projet Busange et Mbeko Shamba), dans la production des semences améliorées de maïs, Haricot, Soja et riz.*
- *Réhabiliter et construire des structures de production, de conservation et de transformation des produits agricoles et ceux d'origine animale (silos, centre d'alevinage de Malonga et centre piscicole de Dilolo).*
- *Poursuivre l'appui aux ménages, fermiers et coopératives agricoles par la distribution, moyennant une contribution, des intrants [matériels*

aratoires, semences améliorées de maïs, pesticides, insecticides, etc.) ;

- Viabiliser certaines ZEA en vue de résorber le chômage ;
- Financer les travaux de recherche géologique et minière et ceux dans les zones aurifères et stannifères ;
- Renforcer les infrastructures du centre de Négoce de Musompo (construction des nouveaux hangars, poursuite de l'installation des ponts bascules, aménagement, asphaltage de la voirie interne et drainage, électrification et éclairage du site, etc.) ;
- Accompagner les Coopératives minières dans la mutation vers les Sociétés coopératives ;
- Formaliser l'exploitation artisanale de l'Or et assurer la traçabilité ;

Plus particulièrement, votre gouvernement entend poursuivre sa politique de :

- Faire de Kasaji, Kapanga, Sandoa et Fungurume des centres de négoce des produits agropastoraux ;
- Faire de Dilolo un centre commercial stratégique, avec le projet de la Route Kolwezi-Dilolo déjà en cours d'exécution ;
- Assurer l'accompagnement de la province dans la réalisation de l'axe commercial stratégique du tronçon Kolwezi-Solwezi ;

3. Secteur Social :

- Saisir l'opportunité qu'offre la libéralisation du secteur énergétique afin d'améliorer la desserte en énergie électrique et en eau potable ;
- S'assurer que le programme de la Santé demeure axé sur l'amélioration des conditions et infrastructures de santé. Poursuivre avec les programmes de lutte contre la COVID-19 et autres endémies ;
- Accompagner le Gouvernement Central dans l'effectivité de la gratuité de l'éducation de base.
- Améliorer l'habitat en milieux ruraux afin qu'ils soient viables [conditions de vie acceptables et dignes.] et que l'exode rural soit progressivement estompé. Pour ce faire, les actions suivantes seront poursuivies : l'augmentation du taux de desserte en eau potable,

l'accès aux soins de santé, l'implantation de l'énergie solaire et autres, la réhabilitation des routes de desserte agricole et voies d'accès, la subvention des activités génératrices de revenu en période de soudure, etc.

- *Promouvoir l'Emploi, le Travail, les PME et l'Artisanat, par la création de la classe moyenne locale, l'emploi des jeunes et la stimulation de la jeunesse à l'entrepreneuriat.*

4. Dans le domaine des infrastructures :

- *Acquérir deux nouveaux ateliers pour accélérer les travaux des réhabilitations des routes ;*
- *Poursuivre la réalisation de grands travaux d'infrastructures sur l'ensemble de la Province dans divers secteurs [à Kolwezi et dans les 5 territoires] : Clinique VIP à l'HGR Mwangeji, Ecole Après-Mines à Mupanja, Centres de santé et Ecoles en territoires, etc. ;*
- *Poursuivre les travaux sur la Route RN39, axe Kolwezi-Dilolo ;*
- *Concrétiser le financement du projet de la Route Kolwezi-Solwezi pour laquelle les études de faisabilité sont achevées ;*
- *Poursuivre la réhabilitation des routes de desserte agricole et voie d'accès, etc. ;*
- *Poursuivre les travaux de modernisation de l'aéroport de Kolwezi.*

5. Dans le domaine de l'Environnement et développement durable

- *Protéger l'environnement et s'adapter aux exigences climatiques, notamment par les travaux de repérage d'érosion, de drainage et de lutte antiérosive et par le reboisement ;*
- *Renforcer l'hygiène et l'assainissement via les structures tant étatiques que privées.*

L'énumération ci-haut n'est pas exhaustive ; pour plus de détails, je vous recommande avec modestie de vous référer aux différentes fiches de dépouillement contenues dans les volumes III, IV, V et VI du présent projet du budget.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés ;**

Le présent projet d'Edit que je soumetts à votre validation comprend quatre titres et 20 articles qui s'articulent de la manière que voici :

Titre I. DES DISPOSITIONS GENERALES

Titre II. DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX RECETTES

Titre III. DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX DEPENSES

Titre IV. DES DISPOSITIONS FINALES.

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;**
- **Honorables Membres du Bureau ;**
- **Honorables Députés ;**

Telle est l'économie générale du présent projet d'Edit Exercice 2021 pour la Province du Lualaba, je vous remercie.